

Module de base

| Titre de module | Entretien du sol, protection phytosanitaire, soins et nutrition des plantes | Code | EP-Q5 |
|---------------------------------|--|------|-------|
| Conditions | <p>Se base sur la liste de formation initiale pour la connaissance et l'utilisation des plantes pour horticulteurs/horticultrices CFC.</p> <p>Maîtrise d'un logiciel de traitement de texte.</p> <p>Compétences et/ou modules recommandés pour les participants non inscrits au module dans le cadre de la préparation à l'examen professionnel:</p> <p>Module EP-G1 ou EP-P1 «Connaissance et utilisation des plantes».</p> <p>Compétences des domaines de compétences opérationnelles 1.3 – 1.6, 1.7 ou 1.9 et 1.10 définis dans le profil de qualification du plan de formation pour horticulteurs/horticultrices CFC.</p> <p>Permis de spécialiste en protection phytosanitaire.</p> <p>Une expérience spécifique peut compléter les conditions indiquées.</p> | | |
| Compétences | <p>Les personnes ayant suivi ce module prennent les mesures nécessaires pour favoriser la santé des plantes, améliorer la structure du sol et préserver sa fertilité. Ils mettent ces mesures en pratique conformément aux directives techniques et légales actuelles, avec une grande exactitude technique, un souci d'économie, de sécurité et dans le respect de l'environnement et des ressources. Ils comparent différentes variantes possibles de mesures et en mettent une en œuvre, conforme à la situation. Ils envisagent tous les aspects d'une mesure avant de décider, vérifient les résultats et l'adaptent si nécessaire. Ils assument leur rôle de modèle en tant que responsable d'équipe, insistent auprès de leurs collaborateurs sur l'autonomie et la responsabilité ainsi que sur le respect des directives légales concernant la protection des biens, des personnes et de l'environnement. Ils initient leurs collaborateurs au maniement des équipements de protection individuelle et générale.</p> | | |
| Contrôle des compétences | <p>Position 1: Documentation écrite, longueur au moins 5 pages Documentation d'un travail pratique choisi par les participants dans leur orientation respective.</p> <p>Position 2: Présentation (10 min.) et entretien technique (20 min.) Durée 30 min.</p> <p>Dates fixées par le prestataire du module.</p> | | |
| Objectifs de formation | <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier et juger <i>in situ</i> l'état et la qualité du sol. Prendre les mesures qui s'imposent dans la gestion du sol pour favoriser et préserver la santé de celui-ci. 2. Évaluer les caractéristiques physiques du sol en se basant sur sa structure et sa nature et en tirer des conclusions sur la croissance des plantes et la pédofaune. 3. Effectuer le prélèvement correct des échantillons pour l'analyse du sol et/ou du substrat. 4. Évaluer l'apport en nutriments du sol ou du substrat existant sur la base de ses éléments et de sa valeur pH. 5. Prendre des mesures pour favoriser la santé des plantes et contrôler leur croissance en fonction du résultat des analyses du sol et/ou du substrat. 6. Comparer différentes propriétés de substrats organiques et minéraux et évaluer leur aptitude à l'usage pour une culture donnée et/ou pour favoriser la santé du sol. 7. Comparer l'utilisation des amendements minéraux et organiques en vente dans le commerce et justifier pour chaque situation. 8. En fonction de l'effet des divers paillis et matériaux de recouvrement sur le sol et les plantes, juger leur aptitude à l'usage pour une situation donnée, définir et prendre d'éventuelles mesures de suivi. 9. Justifier le choix de machines adaptées, le moment et les mesures de suivi du travail du sol afin de favoriser sa santé et celle des plantes ainsi que l'activité biologique. 10. Suivant la recommandation d'engrais déduite de l'analyse du sol et/ou du substrat, trouver des fertilisants appropriés pour la période de végétation de différentes cultures et justifier ce choix. 11. Comparer différents fertilisants minéraux et organiques et juger leur aptitude à l'usage pour chaque situation. 12. Comparer différents produits phytosanitaires commercialisés pour le même emploi et évaluer leur emploi dans une situation donnée. 13. Évaluer l'utilisation de fertilisants et de produits phytosanitaires en tenant compte de considérations économiques et écologiques. | | |

| | | | |
|-----------------------------|--|--|-------|
| | <p>14. Déterminer la quantité, le moment de mise en œuvre et le type de fertilisant et/ou de produit phytosanitaire pour une situation donnée.</p> <p>15. Identifier, analyser et classer les causes des dégâts et prendre des mesures pour en éliminer la cause.</p> <p>16. Présenter les cycles de vie des principaux organismes nuisibles et en déduire le meilleur moment pour lutter contre eux.</p> <p>17. Prendre des mesures préventives afin d'empêcher que les plantes ne subissent des dégâts.</p> <p>18. Décrire et justifier l'utilisation de stimulateurs des défenses naturelles des plantes.</p> <p>19. Commenter l'importance et les différentes possibilités des contrôles d'infestation et les mener à bien.</p> <p>20. Juger la possibilité d'utiliser des auxiliaires contre un nuisible donné dans chaque situation.</p> <p>21. Comparer les différentes méthodes de régulation des mauvaises herbes et évaluer leur usage pour une situation donnée, en tenant compte des caractéristiques morphologiques et biologiques de la plante.</p> <p>22. Observer les bases légales de stockage, d'utilisation et d'élimination des fertilisants et des produits phytosanitaires et évaluer les éventuelles conséquences économiques et écologiques en cas de manipulation incorrecte.</p> <p>23. Prévenir des dégâts aux biens, aux personnes et à l'environnement lors du stockage, de l'utilisation et de l'élimination des fertilisants et des produits phytosanitaires.</p> | | |
| Durée d'enseignement | Cours avec travaux pratiques et certificat de compétences | Heures | 40 |
| Reconnaissance | Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel. Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence. | | |
| Durée de l'ID module | 5 ans | Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EP | 7 ans |